

Acte n°2016-99

**Le Conseil d'administration en sa séance du 30 septembre 2016  
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014 ;

**Prend l'acte suivant :**

**OBJET : Echange sur les conditions sociales étudiantes**

Un échange a lieu en séance au sujet des conditions sociales étudiantes.

A l'issue de la séance, il est convenu de revoir les critères d'exonération, qui seront fixés dans un prochain Conseil d'administration et de diffuser plus largement aux étudiants les informations relatives à l'exonération et/ou au remboursement des droits d'inscription.

Fait à Lyon, le 3 octobre 2016

P/La Présidente de l'Université Lyon 2  
et par délégation,  
Le Directeur général des services

  
  
Vincent FABRE

Le présent acte sera publié au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université.